

# Actes de commerce

---

1. **Les associés d'une société acquièrent la qualité de commerçant :**
  - a. dans toute société à l'exception des sociétés civiles
  - b. dans les sociétés en nom collectif
  - c. dans les SA et SARL
  
2. **Un couple marié sous le régime de la communauté légale a acquis un fonds de commerce et souscrit un contrat de prêt auprès d'un établissement de crédit destiné à financer l'achat du fonds. L'époux ayant été mis en redressement judiciaire, la banque souhaitant obtenir le remboursement du prêt, peut :**
  - a. poursuivre l'épouse solidairement tenue des dettes commerciales
  - b. déclarer seulement sa créance à la procédure collective de l'exploitant
  - c. renoncer à recouvrer sa créance
  
3. **Les procédures collectives sont applicables :**
  - a. aux seuls commerçants
  - b. aux personnes physiques et morales exerçant une activité économique
  - c. aux sociétés commerciales et aux commerçants uniquement
  
4. **Le contrat de prêt destiné à financer l'acquisition d'un fonds de commerce par deux amis souhaitant exploiter un fonds de commerce constitue :**
  - a. un acte de commerce
  - b. un acte civil
  - c. un acte mixte

5. **Une société anonyme ayant pour objet la promotion immobilière est considérée comme :**
- a. une société civile par son objet
  - b. une société commerciale par la forme
  - c. une société commerciale par l'objet
6. **Une SARL exerçant une activité de mandataire doit être qualifiée de :**
- a. société commerciale par la forme ayant une activité civile
  - b. société commerciale par l'objet et la forme
  - c. société civile en raison de son objet
7. **Un cautionnement souscrit par le gérant d'une SARL garantissant les engagements de la SARL envers la banque, est considéré comme :**
- a. un acte de commerce
  - b. un acte civil
  - c. un acte mixte
8. **Ce cautionnement souscrit par le gérant de SARL a pour conséquence de conférer au gérant la qualité de :**
- a. commerçant
  - b. non-commerçant
  - c. professionnel
9. **Une société anonyme a conclu un contrat de fourniture de graines avec une société civile agricole comportant une clause compromissoire. La convention ainsi conclue s'analyse en :**
- a. un acte de commerce
  - b. un acte mixte, civil pour la société civile et commercial pour la SA
  - c. un acte civil au profit des deux parties

10. **La clause insérée dans l'accord liant une société anonyme à une société civile agricole et soumettant le règlement des litiges éventuels à un tribunal arbitral constitue :**
- a. un compromis d'arbitrage
  - b. une convention d'arbitrage
  - c. une clause attributive de compétence
11. **Un artisan qui vend à l'exploitant d'une boulangerie artisanale une maison au bord de la mer accomplit :**
- a. un acte civil
  - b. un acte de commerce
  - c. un acte mixte
12. **Une société anonyme effectue de fréquentes opérations avec une autre société en nom collectif. Pour faciliter les règlements relatifs à leurs opérations, les deux sociétés ont ouvert un compte courant auprès d'un établissement bancaire. Les sociétés peuvent-elles conclure une convention d'anatocisme ?**
- a. oui
  - b. non
13. **Une société à responsabilité limitée a conclu un contrat d'études avec un horticulteur mais n'a pas été réglée des prestations effectuées. Elle peut mettre en demeure son débiteur de payer :**
- a. uniquement par une lettre recommandée avec accusé de réception
  - b. par tous moyens
  - c. par une interpellation suffisante
14. **Une société à responsabilité limitée a conclu un contrat d'études avec un horticulteur mais n'a pas été réglée des prestations effectuées. Cet accord reçoit la qualification de :**
- a. acte civil
  - b. acte de commerce
  - c. acte mixte

15. **La cession à des acquéreurs de la majorité du capital d'une SA constitue :**
- a. un acte civil
  - b. un acte de commerce par nature
  - c. un acte mixte
16. **Un aviculteur procède à des achats importants et fréquents de produits pour les volailles qu'il élève industriellement et qu'il revend peut :**
- a. bénéficier du statut des baux commerciaux
  - b. invoquer la propriété d'un fonds artisanal
  - c. invoquer uniquement la qualité de non-commerçant
17. **Paul et René exploitent ensemble un fonds de commerce de papeterie. Paul a reçu livraison d'une commande de stylos de la société Art et Presse. Cette dernière n'ayant pas été payée, peut exercer une action en paiement contre :**
- a. Paul et René chacun pour leur part dans la dette
  - b. l'un quelconque des exploitants pour la totalité de la dette
  - c. uniquement Paul ayant reçu livraison du matériel
18. **Le contrat d'assurance conclu entre une compagnie d'assurance à forme non mutuelle et un particulier constitue :**
- a. un acte de commerce à l'égard de l'assureur uniquement
  - b. un acte professionnel
  - c. un acte civil
19. **Un établissement public à caractère industriel et commercial peut faire l'objet :**
- a. d'un redressement judiciaire
  - b. d'une liquidation judiciaire
  - c. des règles spécifiques aux établissements publics

- 20. Des agriculteurs d'une région française livrent leur production de lait à la société coopérative locale dont ils sont membres ; et celle-ci se charge de conditionner et de commercialiser ce lait auprès des détaillants. Lorsque la société coopérative se borne à écouler cette production, elle effectue :**
- a. des actes de commerce de vente et prestations de services
  - b. des actes civils
  - c. des actes mixtes
- 21. Lorsque la société coopérative étend son activité au conditionnement et à la commercialisation de tous produits laitiers pour le compte de commerçants non membres, cette extension entraîne :**
- a. la qualification d'actes de commerce
  - b. le maintien de la qualification des actes civils
  - c. le statut de société commerciale de la société coopérative
- 22. L'auteur d'un livre confie son ouvrage à un éditeur chargé d'en assurer la diffusion auprès du public moyennant un prix convenu d'un commun accord. L'acte de rédaction du livre constitue pour l'auteur :**
- a. un acte de commerce
  - b. un acte civil
  - c. un acte mixte
- 23. À l'égard de l'éditeur, l'impression et la diffusion du livre sont qualifiées des :**
- a. actes de commerce
  - b. actes civils
  - c. actes lucratifs

- 24. Pour l'entreprise d'imprimerie, la mise sous presse et la confection de l'ouvrage constituent :**
- a. des actes de commerce
  - b. des actes civils
  - c. des actes civils ou commerciaux selon la qualité de l'imprimeur
- 25. Si l'imprimeur est un artisan, la fabrication du livre devient :**
- a. un acte civil
  - b. un acte de commerce
  - c. un acte artisanal
- 26. Lorsque l'impression d'un livre est effectuée par une société en nom collectif, cet acte reçoit la qualification de :**
- a. acte civil
  - b. acte de commerce
  - c. acte mixte
- 27. Une carrière peut-elle être exploitée par une société anonyme ?**
- a. oui car c'est une activité commerciale
  - b. non car c'est une activité civile
  - c. oui à défaut d'interdictions particulières
- 28. Une clause compromissoire insérée dans un contrat est :**
- a. valable uniquement dans les contrats entre commerçants
  - b. nulle dans un acte mixte
  - c. valable dans un contrat conclu à « raisons professionnelles »
  - d. valable quelle que soit la qualité des parties

- 29. À la suite de deux cessions successives, la moitié des parts sociales d'une SARL a été transférée par les quatre associés à deux personnes. L'un des acquéreurs est devenu gérant de la SARL. L'acquisition des parts sociales constitue :**
- a. un acte de commerce
  - b. un acte civil
  - c. un acte mixte
- 30. Quelle est la juridiction compétente pour connaître du désaccord relatif à la cession de la moitié des parts sociales de la SARL ?**
- a. le tribunal de commerce
  - b. la cour d'arbitrage
  - c. la juridiction civile
- 31. Un couple exploite un fonds de commerce en location-gérance. L'exploitant fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire et son épouse, sans profession, qui l'aide seulement par des règlements de facture occasionnels, est poursuivie par les créanciers du fonds en règlement des dettes d'exploitation. Quels sont les droits de l'épouse ?**
- a. elle peut contester la demande de paiement, étant non-commerçante
  - b. elle doit accepter la demande en qualité de commerçante de fait
  - c. elle peut invoquer son défaut d'inscription au registre du commerce et des sociétés
- 32. L'activité de courtage en assurance constitue :**
- a. une activité civile
  - b. une activité commerciale
  - c. une activité spéculative

- 33. La pêche industrielle en mer doit être considérée comme :**
- a. une activité traditionnellement civile
  - b. une activité artisanale
  - c. une activité commerciale
- 34. Un fleuriste n'ayant pu écouler la totalité des fleurs achetées au marché d'intérêt national le matin, est amené à jeter les invendus. Cet acte influe-t-il sur la nature de son activité commerciale ?**
- a. non, celle-ci demeurant commerciale
  - b. oui, car l'intention de revendre n'est plus établie
  - c. oui, puisque l'esprit d'entreprise a disparu
- 35. Une agence chargée de rentabiliser les immeubles de ses clients a loué un appartement situé en bord de mer à un négociant en fruits et légumes pour ses vacances. Ce dernier, insatisfait des prestations fournies, souhaite demander des dommages et intérêts à l'agence et doit saisir :**
- a. le tribunal de commerce uniquement
  - b. la juridiction civile
  - c. l'une ou l'autre juridiction, à son choix
- 36. Le dirigeant d'une société anonyme a conclu un contrat d'études au nom et pour le compte de la société. L'acte ainsi accompli constitue :**
- a. un acte de commerce pour la société
  - b. un acte mixte
  - c. un acte civil accompli avant l'immatriculation de la société
- 37. Le dirigeant de la société anonyme a la qualité de :**
- a. commerçant en raison de ses pouvoirs et responsabilités
  - b. non-commerçant en dépit de ses fonctions
  - c. commerçant puisqu'il accomplit l'acte pour les besoins de la société commerciale